

Éditorial

Notre profession est aujourd'hui à un tournant social, déontologique et technologique – incluant, bien sûr, les technologies de l'information –, qui suscite d'inévitables questionnements, d'ailleurs à l'origine de l'organisation du Grenelle de la santé bucco-dentaire et de la publication de son livre blanc contenant vingt-trois propositions.

Au-delà de ces interrogations, le Grenelle était résolument porté par l'affirmation d'un nécessaire accès aux soins bucco-dentaires pour tous, mais aussi par la volonté collective de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour arrimer notre profession aux valeurs essentielles d'une pratique médicale, libérée des tentations consuméristes émanant de certaines structures.

La création, au Conseil national, du groupe de réflexion sur le numérique, la mise sur pied du pôle patients, la volonté de proposer des solutions pour une prise en charge efficace des personnes en situation de handicap et de précarité, sont l'illustration concrète des priorités de l'Ordre.

Cependant, il n'occulte pas les dossiers tout aussi essentiels, comme les flux migratoires des praticiens hors UE et UE et il s'inquiète qu'il puisse y avoir 10 % de diplômés sans aucune formation clinique.

Il s'en est ému auprès de parlementaires européens, de la Commission européenne et de nos ministères de tutelle.

La formation continue est un élément fondamental et l'Ordre se réjouit de la création du Conseil national professionnel (CNP) dont la composition reflète toutes les composantes professionnelles et qu'il n'y ait pas eu d'éclatement en plusieurs CNP en fonction des spécialités. Il a apprécié que les spécialistes soient bien représentés dans l'organigramme.

Rappelons que le CNP se propose de fixer les orientations prioritaires de développement professionnel continu, le parcours pluriannuel de développement professionnel continu, d'établir le document de traçabilité permettant à chaque professionnel de retracer les actions de développement professionnel continu réalisées.

Mais l'Ordre entend s'investir dans un portail non seulement pour le DPC mais aussi pour la formation continue afin de couvrir l'éventail des activités de notre profession.

L'institution ordinale est aussi très engagée sur le dossier des assistant(e)s dentaires et milite d'ailleurs déjà pour l'après inscription au Code de la santé publique : la création rapide d'un niveau 2 de formation permettant un spectre plus large d'intervention, bien entendu sous la responsabilité du chirurgien-dentiste.

En corollaire, l'Ordre s'inquiète de la sur-transposition par le Gouvernement de la directive relative à la reconnaissance des qualifications qui touche à l'exercice partiel de la profession. Il se propose d'agir avec les autres Ordres de santé pour que cette mauvaise lecture de la directive soit retranscrite législativement et réglementairement.

Certes, il y a bien d'autres dossiers, mais l'Ordre ne cessera d'affirmer en cette période de négociation conventionnelle qu'il est plus que temps, désormais, de privilégier les soins de prévention et conservateurs. C'est le préalable indispensable à une meilleure santé bucco-dentaire de la population.

Gilbert Bouteille
Président du Conseil National de l'Ordre
des Chirurgiens Dentistes

Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs.